

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez effectuer une demande de pré-inscription au Collège Saint ROCH.

Le Collège Saint ROCH est un établissement privé catholique d'enseignement. Il assure, par contrat avec l'Etat, cette mission de service public.

- 1. La présente demande doit nous être retournée complète (avec les pièces jointes).**
- 2. Une réponse vous sera donnée sur l'acceptation du dossier :**
 - **Si la réponse est positive, un rendez-vous sera fixé. Un contrat de scolarisation vous sera alors donné.**
 - **Si la réponse est négative vous devrez chercher un autre établissement.**
- 3. L'inscription ne sera définitive qu'après le retour du contrat remis lors du rendez-vous accompagné des chèques demandés et toutes pièces complémentaires au dossier si nécessaire.**
(Modalités particulières pour les inscriptions dans le dispositif ULIS et en 3^{ème} Prépa-Métiers).

L'inscription dans notre établissement entraîne obligatoirement l'acceptation de son règlement intérieur (dont vous avez un exemplaire, la version 2025-2026 sera imprimée dans le carnet de liaison), de son projet éducatif en référence aux valeurs chrétiennes.

Le projet éducatif, basé sur l'ouverture à tous, doit permettre à l'élève de se construire en tant que personne, par l'acquisition du savoir, la formation à la responsabilité et à la liberté, l'apprentissage de la vie en société et par l'éveil ou l'éducation à la foi. Le règlement intérieur de l'établissement se veut garant des conditions nécessaires à cet apprentissage.

Le projet éducatif se traduit dans les actes quotidiens par un suivi personnalisé, des études, des aides, des projets de classes, une communauté éducative motivée, un projet de pastorale et une aumônerie dynamique et ambitieuse, des projets artistiques, culturels et sportifs (arts de la scène, arts plastiques, visites, sorties, voyages, association sportive...) et une adhésion au projet éducatif de l'Enseignement Catholique.

Notre établissement est ouvert à tous, conformément à la volonté de l'Eglise catholique de mettre à la disposition de tous, ses orientations éducatives. Ainsi, notre établissement, par sa contribution au service éducatif de la Nation, rend un service d'intérêt général. C'est pourquoi il est associé à l'Etat par contrat, dans le cadre de la loi Debré de 1959 et de la loi Rocard de 1984.

Ce projet, propre à notre établissement, fonde ses propositions éducatives sur la vision chrétienne de la personne humaine, partagées par tous les établissements catholiques. La dimension sociale de la personne implique que l'ECOLE prépare chacun à la vie civique et à l'engagement. Le projet d'établissement comprend notamment un parcours citoyen, permettant de découvrir et de vivre les valeurs de la République. La Liberté, l'Egalité et la Fraternité ne peuvent se construire que dans un espace où chacun peut partager sa culture et exprimer ses convictions dans la connaissance et le respect de celles d'autrui.

La liberté de conscience et la liberté de religion, défendues par l'Eglise catholique, sont aussi garanties par le principe de laïcité. Cela crée le cadre nécessaire aux échanges et au dialogue indispensables pour fonder un projet de société commun.

En attendant de vous rencontrer, cordialement,

Le directeur
Philippe CAUSSE